

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03169 Numéro SIREN : 508 311 214 Nom ou dénomination : PURPLE DEVELOPMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt 79986

RSM PARIS

ERNST & YOUNG et Autres

Purple Development
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

RSM PARIS
26, rue de Cambacérès
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 15 095 000
792 111 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Purple Development

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Purple Development,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Purple Development relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établissent à 250 074 777,23 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2.4 « immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur à la clôture ainsi que, le cas échéant, les estimations de flux de trésorerie futurs et les hypothèses utilisées, et vérifié que l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée. En outre, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 22 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS



Paul Evariste Vaillant

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

BILAN ACTIF*Présenté en Euros*

	Brut	31/12/2020 Amort Prov	Net	31/12/2019 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 725 000,00	269 422,38	1 455 577,62	1 533 986,72	- 78 409
Avances et acomptes sur immobilisations					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage					
Autres immobilisations corporelles	73 619,12	40 128,64	33 490,48	46 702,16	- 13 212
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations	240 557 550,96	563 000,00	239 994 550,96	238 625 445,75	1 369 105
Créances rattachées à des participations	10 291 180,87	366 654,60	9 924 526,27	12 537 787,60	-2 613 261
Autres titres immobilisés	164 200,00	9 100,00	155 100,00	2 679 602,38	-2 524 502
Prêts					
Autres immobilisations financières	600,00		600,00	600,00	
TOTAL (I)	252 812 150,95	1 248 305,62	251 563 845,33	255 424 124,61	-3 860 279
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	92 233,09		92 233,09	218 400,00	- 126 167
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	71 467,44		71 467,44	10 815,37	60 652
. Autres	110 647,68		110 647,68	216 562,12	- 105 914
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	11 000 000,00		11 000 000,00	11 000 000,00	
Disponibilités	15 864 386,39		15 864 386,39	898 901,17	14 965 485
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 488,00		1 488,00	13 588,00	- 12 100
TOTAL (II)	27 140 222,60		27 140 222,60	12 358 266,66	14 781 956
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif (V)	48 868,67		48 868,67		48 869
TOTAL ACTIF (0 à V)	280 001 242,22	1 248 305,62	278 752 936,60	267 782 391,27	10 970 545

BILAN PASSIF*Présenté en Euros*

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 11 981 203,00)	11 981 203,00	11 981 203,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 198 120,30	1 198 120,30	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	139 500 618,58	139 500 618,58	
Autres réserves		9,00	- 9
Report à nouveau	111 450 129,82	111 545 431,23	- 95 301
Résultat de l'exercice	7 758 514,00	-95 310,41	7 853 824
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	271 888 585,70	264 130 071,70	7 758 514
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	48 868,67		48 869
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	48 868,67		48 869
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts	6 180 000,00	780 000,00	5 400 000
. Découverts, concours bancaires	13 462,69	1 752 566,17	-1 739 103
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 839,09	60 590,84	30 248
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	106 760,08	61 016,36	45 744
. Organismes sociaux	83 635,28	57 702,85	25 932
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 060,17	71 075,00	- 10 015
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 089,62	5 774,72	315
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	157 363,24	60 363,24	97 000
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 699 210,17	2 849 089,18	3 850 121
Ecart de conversion passif (V)	116 272,06	803 230,39	- 686 958
TOTAL PASSIF (I à V)	278 752 936,60	267 782 391,27	10 970 545

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	France	Exportations	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue	301 569,64	24 000,00	325 569,64	385 449,20	- 59 880	-15,54
Chiffre d'affaires Net	301 569,64	24 000,00	325 569,64	385 449,20	- 59 880	-15,54
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			7 194,00	7 194,00		0,00
Autres produits			5,72	6,27	- 1	-8,77
			332 769,36	392 649,47	- 59 880	-15,25
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes			328 125,81	432 723,78	- 104 598	-24,17
Impôts, taxes et versements assimilés			9 301,41	13 851,82	- 4 550	-32,85
Salaires et traitements			374 923,01	318 250,87	56 672	17,81
Charges sociales			167 067,12	144 869,98	22 197	15,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations			93 346,09	92 730,92	615	0,66
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			10,90	8,64	2	26,16
			972 774,34	1 002 436,01	- 29 662	-2,96
RESULTAT EXPLOITATION			-640 004,98	-609 786,54	- 30 218	4,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations			208 517,22	441 933,92	- 233 417	-52,82
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			11 560,56	47 201,08	- 35 641	-75,51
Reprises sur provisions et transferts de charges			769 556,15	100 010,34	669 546	669,48
Différences positives de change			1 401,75	31,26	1 370	N/S
Produits nets sur cessions de VMP						
			991 035,68	589 176,60	401 859	68,21
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions			57 968,67	55 211,73	2 757	4,99
Intérêts et charges assimilées			244 147,26	2 548,36	241 599	N/S
Différences négatives de change			24 897,20	12 811,51	12 086	94,33
Charges nettes sur cessions de VMP				4 653,00	- 4 653	-100
			327 013,13	75 224,60	251 789	334,72
RESULTAT FINANCIER			664 022,55	513 952,00	150 071	29,20
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			24 017,57	-95 834,54	119 852	125,06

COMPTE DE RESULTAT (suite)

		Présenté en Euros		
	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		524,13	- 524	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 597 768,97		16 597 769	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
	16 597 768,97	524,13	16 597 245	N/S
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 863 272,54		8 863 273	N/S
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				
	8 863 272,54		8 863 273	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 734 496,43	524,13	7 733 972	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	17 921 574,01	982 350,20	16 939 224	N/S
Total des charges	10 163 060,01	1 077 660,61	9 085 399	843,07
RESULTAT NET	7 758 514,00	-95 310,41	7 853 824	N/S

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 278 752 936,60 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 7 758 514,00 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Liste des annexes

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE _____	9
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES _____	9
3.	NOTES SUR LE BILAN _____	11
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT _____	16
5.	AUTRES INFORMATIONS _____	16

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, le gouvernement français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19.

La volonté première de la direction de la société a été de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens.

La société Purple Development a poursuivi la gestion de son portefeuille de participations existant, notamment en renforçant son investissement dans la société El Capitan (marque Popchef).

Elle a réalisé un nouvel investissement avec l'acquisition de 5,07% du capital de la société Les Domaines de Fontenille. Ce groupe développe un nouveau concept hôtelier alliant Art de Vivre à la Française, découvertes culturelles, gastronomie, bien-être, simplicité et élégance qui se décline sur de petites entités d'une vingtaine de chambres 4 et 5 étoiles en France, Espagne et prochainement Italie.

Par ailleurs, la société a cédé la totalité de ses investissements dans les sociétés Labelys et Smart Lenders AM SAS.

Enfin, Purple Development a mis en place un mandat de gestion technique avec ses filiales Purple R.E. Chasse sur Rhône et Purple Factory afin de les accompagner au plus près sur leurs problématiques immobilières.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (PCG article 833-2/1, règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n°2016-07 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 et autres règlements ultérieurs relatifs au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles ou corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Usufruit	22 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	4 ans

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les participations et titres immobilisés sont estimés d'après leur valeur d'usage, cette dernière étant fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Ecart de conversion actif et passif

Les transactions faites en devises étrangères sont converties en euros au taux de change à la date de chaque transaction.

Les créances et les dettes sont converties en euros au taux de change à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents dégagent un écart de conversion actif et un écart de conversion passif.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque et charge.

Au 31 décembre 2020, les pertes et gains de changes latents sur les comptes courants en devises étrangères s'élèvent respectivement à 48 869 € et 116 272 €.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Etat des immobilisations

	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Clôture
		Réévaluation	Acquisitions, cessions, virements poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement, R&D						
Autres immo incorporelles	1 725 000					1 725 000
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installat° générales, agencets, construct°						
Installat° techniques, mat. industriels						
Autres installations, agencements,						
Matériel de transport	59 953					59 953
Matériel de bureau, info, mobilier	11 941		1 725			13 666
Emballages récup. et divers						
Immob corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	71 894		1 725			73 619
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations	252 857 574		7 613 622		9 622 464	250 848 732
Autres titres immobilisés	2 684 472		800 820		3 321 092	164 200
Prêts et autres immo. financières	600					600
TOTAL	255 542 646		8 414 442		12 943 556	251 013 532
TOTAL GENERAL	257 339 540		8 416 167		12 943 556	252 812 151

La variation des autres participations et titres immobilisés s'explique principalement de la manière suivante :

- La cession des actions et obligations de la société Labelys,
- La cession des actions de la société Smart Lenders AM,
- La liquidation judiciaire des sociétés Aime Mer et Burov Leleu,
- L'acquisition des titres des Domaines de Fontenille,
- L'acquisition de nouvelles actions de la société El Capitan.

3.2. Etat des amortissements

	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Frais d'établissement, R&D				
Autres immo incorporelles	191 013	78 409		269 422
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installat° générales, agencés, construct°				
Installat° techniques, mat. industriels				
Autres installations, agencements,				
Matériel de transport	18 186	11 991		30 176
Matériel de bureau, info, mobilier	7 006	2 946		9 952
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	25 192	14 937		40 129
TOTAL GENERAL	216 205	93 346		309 551

3.3. Etat des provisions sur éléments d'Actifs

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	1 144 829		581 829	563 000
Sur autres immobilisations financières	554 382	9 100	187 727	375 755
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	1 699 211	9 100	769 556	938 755

3.4. Provisions pour risques et charges

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change		48 869		48 869
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions		48 869		48 869

3.5. Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 291 181		10 291 181
Prêts			
Autres immobilisations financières	600		600
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	92 233	92 233	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	71 467	71 467	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	6 815	6 815	
- Divers			
Groupe et associés	1 061	1 061	
Débiteurs divers	102 772	102 772	
Charges constatées d'avance	1 488	1 488	
TOTAL	10 567 617	275 836	10 291 781
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés	1 061		

3.6. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	67 979
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	8 463
Autres créances	6 815
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	83 257

3.7. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 776
Dettes fiscales et sociales	170 369
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	229 145

3.8. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 488	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 488	

3.9. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	23 962 406	0,50
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	23 962 406	0,50

3.10. Variation des capitaux propres

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Capitaux souscrits appelé versé	11 981 203			11 981 203
Réserves légale	1 198 120			1 198 120
Réserves disponibles	139 500 619			139 500 619
Autres réserves	9		9	0
Report à nouveau	111 545 431	9	95 310	111 450 130
Résultat N-1	-95 310	95 310		0
Résultat N		7 758 514		7 758 514
TOTAL GENERAL	264 130 072	7 853 833	95 319	271 888 586

3.11. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	13 463	13 463		
- plus d'un an	6 180 000		6 180 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	90 839	90 839		
Personnel et comptes rattachés	106 760	106 760		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 635	83 635		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	61 060	61 060		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	6 090	6 090		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	157 363	157 363		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 699 210	519 210	6 180 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Honoraires de conseil	24 000
Prestations de services	294 517
Refacturations diverses	7 053
TOTAL	325 570

4.2. Ventilation du résultat

	Montant
Résultat d'exploitation	-640 005
Résultat financier	664 023
Résultat exceptionnel	7 734 496

Le résultat exceptionnel d'un montant de 7 734 K€ s'explique principalement de la manière suivante :

- Plus-value d'un montant de 9 208 K€ dégagée lors de la cession de titres de participations au cours de l'exercice 2020,
- Correction d'un montant de – 1 473 K€ relative à des intérêts de comptes-courants calculés à tort les années antérieures.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	4	

5.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	19 140
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	19 140

5.3. Engagements financiers

La société Purple Development s'est portée caution solidaire pour le compte d'une de ses filiales à effet de garantir le remboursement de deux emprunts à hauteur de 50M€.

En juillet 2019, dans le cadre de l'accompagnement de ses filiales, un prêt de 10M€ avec une période d'utilisation de trois ans et un remboursement in fine à cinq ans a été mis en place avec la Banque Transatlantique. Il est garanti par le nantissement de 20 000 000 actions Fives Orsay.

Au 31 décembre 2020, le prêt était utilisé à hauteur de 6 180 k€.

5.4. Evènement post-clôture

Les états financiers de la société ont été établis sur la base de la continuité de l'activité.

L'épidémie de Covid-19 étant toujours en cours à la date d'arrêt des comptes annuels, la société ne peut en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

5.5. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	% de détention	Capital social	Valeur brute des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
		Réserves et report à nouveau	Valeur nette des titres détenus	Cautions et avals donnés par la Sté	Résultat du dernier exercice clos	
	A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations					
	- Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
29ème INC (clôture 31/12/20)	100%	1 K\$ (2 077) K\$	1 K\$ 1 K\$	3 646 K\$	270 K\$ 721 K\$	
93ème INC (clôture 31/12/20)	100%	1 K\$ (1 335) K\$	1 K\$ 1 K\$	4 550 K\$	259 K\$ 686 K\$	
Purple RE Chasse-sur-Rhône (clôture 31/12/20)	99,999%	100 K€ (237) K€	100 K€ 100 K€	1 259 K€	66 K€ (475) K€	
	Participations (10 à 50 % du capital détenu)					
Purple Factory (clôture 31/12/20)	50%	5 000 K€ 1 698 K€	2 500 K€ 2 500 K€		2 139 K€ 27 K€	
SB Partners Advisory Lux (clôture 31/12/20)	50%	13 K€ 36 K€	6 K€ 6 K€	602 K€	26 K€ 262 K€	35 K€
Icosphère Group Lux (clôture 31/12/17)	35,01%	1 608 K€ (2 062) K€	563 K€ 0 K€	363 K€	0 K€ (10) K€	
Fives Orsay (clôture 31/12/20)	25,03%	9 049 K€ 910 274 K€	229 380 K€ 229 380 K€		2 010 K€ 3 762 K€	

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations						
- Filiales non reprises en A:						
a) Françaises						
b) Etrangères						
- Participations non reprises en A:						
a) Françaises						
Organic Stories (clôture 31/12/20)	8,09%	3 832 K€ 13 144 K€	1 009 K€ 1 009 K€		45 697 K€ 1 417 K€	19 K€
El Capitan (clôture 31/12/2019)	5,77%	N/S 6 124 K€	600 K€ 600 K€		1 272 K€ (1 064) K€	
FA Dièse 2 (clôture 30/04/19)	1,28%	5 949 K€ 1 186 K€	59 K€ 59 K€		0 K€ (193) K€	
FA Dièse 3 (clôture 30/09/20)	1,03%	14 508 K€ (2 207) K€	150 K€ 150 K€		0 K€ (711) K€	
Furstenberg Capital (clôture 31/12/19)	1,36%	8 166 K€ 6 512 K€	4 K€ 4 K€		0 K€ 636 K€	27 K€
Les Domaines De Fontenille (clôture 31/12/20)	5,07%	48 077 K€ (5 521 K€)	4 213 K€ 4 213 K€	887 K€	1 623 K€ (18) K€	
b) Etrangères						
Opera Gallery Suisse (clôture 31/12/19)	5%	185 KCHF 6 980 KCHF	378 K€ 378 K€		21 976 KCHF 1 000 KCHF	
SB Partners SIF SICAV (clôture 31/12/19)	1,35%	N/S N/S	278 K€ 278 K€		0 K€ (578) K€	67 K€
Opera Gallery Dubai Ltd (clôture 31/12/19)	3,50%	360 KAED 24 151 KAED	348 K€ 348 K€		21 302 KAED (2 114) KAED	
Opera Gallery Group (clôture 31/12/19)	0,954%	7 464 K€ 9 381 K€	863 K€ 863 K€		121 975 K€ 36 947 K€	
Mirion Technologies Ltd (clôture 30/06/19)	0,06%	N/C	3 K€ 3 K€	440 K€	188 K€ (122) K€	
Marlette Funding (clôture 31/12/20)	0,0449%	94 112 K\$ N/C	102 K€ 102 K€		116 672 K\$ (13 251) K\$	

PURPLE DEVELOPMENT (la « Société »)

Société par actions simplifiée au capital de 11 981 203 €

Siège social : 3 rue Drouot - 75009 PARIS

508 311 214 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi trente juin à 10 heures, les associés de la société PURPLE DEVELOPMENT se sont réunis au siège social de la Société : 3 rue Drouot, 75009 Paris, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président, conformément à l'article 19.2 des statuts.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric SANCHEZ : possédant 23 769 250 actions en pleine propriété
possédant 193 056 actions en usufruit
- Madame Ghislaine SANCHEZ : possédant 100 actions en pleine propriété

Sont représentées :

- Mademoiselle Camille SANCHEZ : possédant 96 528 actions en nue propriété
 - Mademoiselle Pauline SANCHEZ : possédant 96 528 actions en nue propriété
- Par Monsieur Frédéric SANCHEZ

Conformément à l'article 19.4 des statuts, les associés présents et représentés possédant la totalité des actions, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En raison du nombre réduit des associés, il n'a pas été établi de feuille de présence, mais le procès-verbal sera signé par tous les associés, ou leur mandataire, le Président et le Directeur Général.

RSM PARIS et Ernst & Young et Autres, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Assiste également à la réunion Madame Ghislaine SANCHEZ, en sa qualité de Directeur Général de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric SANCHEZ en sa qualité de Président.

Le Président dépose devant l'Assemblée pour être mis à la disposition des associés :

- la copie de la convocation adressée par email aux associés et aux Commissaires aux Comptes,
- le rapport de gestion du Président à l'Assemblée,
- les comptes sociaux établis au 31 décembre 2020,
- les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020,
- les rapports des Commissaires aux Comptes :
 - sur les comptes sociaux au 31 décembre 2020,
 - sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020,
 - sur les conventions règlementées,

PURPLE DEVELOPMENT

- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi, et que les associés ont eu la possibilité de consulter les documents qui doivent être mis à leur disposition en permanence. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Enfin, le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des comptes sociaux,
 - approbation du montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts conformément à l'article 223 quater du même Code.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des opérations et des comptes consolidés.
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
5. Quitus au Président et au Directeur Général.
6. Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Diverses observations sont échangées et, plus personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale,

- après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- et pris connaissance des comptes annuels,

approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 7 758 514,00 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense et charge, non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'a été engagée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PURPLE DEVELOPMENT

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 7 758 514,00 € comme suit au poste report à nouveau :

- Report à nouveau au 31.12.20 :	111 450 129,82 €
- Bénéfice au 31.12.20 :	+ 7 758 514,00 €
	<u>119 208 643,82 €</u>

L'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale,

- après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020,
- et pris connaissance des comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports faisant apparaître un résultat net part du Groupe de (26 511) k€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions qui précèdent, donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion au Président et au Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PURPLE DEVELOPMENT

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au cabinet d'avocats STANCE sis 37-39 avenue de Friedland, 75008 Paris, France, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 429 559 586, de, au nom et pour le compte de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent ; en conséquence, faire toutes démarches, effectuer tout dépôt de pièces, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés ou leur mandataire, le Président et le Directeur Général.



Frédéric SANCHEZ
Associé
Président



Pauline SANCHEZ
Associée
Représentée par Frédéric SANCHEZ



Ghislaine SANCHEZ
Associée
Directeur Général



Camille SANCHEZ
Associée
Représentée par Frédéric SANCHEZ

PURPLE DEVELOPMENT

Société par actions simplifiée au capital de 11 981 203 €
Siège social : 3 rue Drouot - 75009 PARIS
508 311 214 RCS PARIS

POUVOIR

Je soussignée : **SANCHEZ Camille**

Demeurant : 52 avenue de la Belle Gabrielle – 94130 Nogent sur Marne

Propriétaire de 96 528 actions en nue-propiété de la société PURPLE DEVELOPMENT, société par actions simplifiée au capital de 11 981 203 €, dont le siège social est situé 3 rue Drouot – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 311 214

Donne pouvoir par les présentes à :

Monsieur Frédéric SANCHEZ, demeurant 52 avenue de la Belle Gabrielle – 94130 Nogent sur Marne

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le **30 juin 2021 à 10 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des comptes sociaux,
 - approbation du montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts conformément à l'article 223 quater du même Code.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des opérations et des comptes consolidés.
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
5. Quitus au Président et au Directeur Général.
6. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Nogent sur Marne

Le 16 juin 2021

bon pour pouvoir

Camille Sanchez

Camille SANCHEZ (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ».

PURPLE DEVELOPMENT
Société par actions simplifiée au capital de 11 981 203 €
Siège social : 3 rue Drouot - 75009 PARIS
508 311 214 RCS PARIS

POUVOIR

Je soussignée : **SANCHEZ Pauline**

Demeurant : 52 avenue de la Belle Gabrielle – 94130 Nogent sur Marne

Propriétaire de 96 528 actions en nue-propriété de la société PURPLE DEVELOPMENT, société par actions simplifiée au capital de 11 981 203 €, dont le siège social est situé 3 rue Drouot – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 311 214

Donne pouvoir par les présentes à :

Monsieur Frédéric SANCHEZ, demeurant 52 avenue de la Belle Gabrielle – 94130 Nogent sur Marne

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le **30 juin 2021 à 10 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des comptes sociaux,
 - approbation du montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts conformément à l'article 223 quater du même Code.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
 - approbation des opérations et des comptes consolidés.
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
5. Quitus au Président et au Directeur Général.
6. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Nogent sur Marne

Le 16 juin 2021

bon pour pouvoir



Pauline SANCHEZ (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ».